

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.07.2024 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 01.07.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** Tetra CrystalWater
- **Code du produit** 800.436
- **UFI:** 7E20-C03C-K009-CHWQ
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation**
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
- **Emploi de la substance / de la préparation** Produit d'entretien pour eau d'aquarium
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
Tetra GmbH
Herrenteich 78
D-49324 Melle
Germany
- **Importateur**
Delphin Amazonia AG,
Ruchfeldstr. 15,
CH-4142 Münchenstein,
+41 (0)61 416 10 10
- **Service chargé des renseignements :**
Regulatory Department
Tel. +49(0)5422-105-0
email: MSDS@eu.spectrumbrands.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
24-hour-Emergency-Telephone-Number (Company/Contract ID code:"TTR")
+1 872 5888271
Tox Info Suisse: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

· **Indications complémentaires:**

Les substances ou mélanges classés comme corrosifs pour les métaux mais non corrosifs pour la peau et/ou les yeux qui sont à l'état fini, tels que conditionnés pour utilisation par le consommateur ne requièrent pas sur l'étiquetage le pictogramme de danger GHS05.

Informations sur les pH extrêmes :

Réserve acide/alcaline selon J.R. Young : négative

Résultat de l'essai in vitro d'évaluation des lésions oculaires selon OCDE 437 : négatif.

Aucune classification pour irritation oculaire ou lésion oculaire grave n'est nécessaire.

Résultat de l'essai in vitro d'évaluation de l'irritation cutanée selon OCDE 439 : négatif.

Aucune classification pour corrosion cutanée n'est nécessaire.

Aucune classification pour irritation cutanée n'est nécessaire.

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.07.2024 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 01.07.2024

Nom du produit Tetra CrystalWater

(suite de la page 1)

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS05

- Mention d'avertissement Attention
- Mentions de danger
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- Conseils de prudence
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
- Indications complémentaires:
Les substances ou mélanges classés comme corrosifs pour les métaux mais non corrosifs pour la peau et/ou les yeux qui sont à l'état fini, tels que conditionnés pour utilisation par le consommateur ne requièrent pas sur l'étiquetage le pictogramme de danger GHS05.
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: non
- vPvB: non
- Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien non

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- Description : Solution aqueuse contenant plusieurs composants.

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 16828-12-9 EINECS: 233-135-0 Reg.nr.: 01-2119531538-36-XXXX	Sulfate d'aluminium -14-hydraté Met. Corr. 1, H290; Eye Dam. 1, H318	1,108%
CAS: 64-18-6 EINECS: 200-579-1 Reg.nr.: 01-2119491174-37-XXXX	acide formique Acute Tox. 3, H331; Skin Corr. 1A, H314; Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 90 % Skin Corr. 1B; H314: 10 % ≤ C < 90 % Skin Irrit. 2; H315: 2 % ≤ C < 10 % Eye Irrit. 2; H319: 2 % ≤ C < 10 %	0,105%

- SVHC
Ce produit ne contient aucune substance extrêmement préoccupante au regard du règlement REACH (CE) No 1907/2006 (Art. 57) d'une concentration supérieure à la limite légale de 0,1 % masse/masse (w/w).
- Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 3)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.07.2024 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 01.07.2024

Nom du produit Tetra CrystalWater

(suite de la page 2)

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Diluer avec beaucoup d'eau.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Bien dépoussiérer.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Ne conserver que dans le fût métallique d'origine
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** Tenir les emballages hermétiquement fermés
- **Classe de stockage :** 10-13
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.07.2024 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 01.07.2024

Nom du produit Tetra CrystalWater

(suite de la page 3)

- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
 - Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
 - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire :** non nécessaire.
- **Protection des mains :**
 - Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
 - Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
 - Les gants de protection utilisés doivent être conformes aux spécifications de la Directive européenne 89/686/CEE et à la norme EN 374 correspondante, à l'instar des gants KCL 740 Dermatril® (contact total) et KCL 740 Dermatril® (contact par éclaboussure).
- **Matériau des gants**
 - Caoutchouc nitrile
 - Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,11$ mm
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
 - Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
 - Pour le mélange, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3 : taux 6).
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **État physique** liquide
- **Couleur :** jaunâtre
- **Odeur :** inodore
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **Point de fusion :** -5 - 0 °C
- **Point d'ébullition :** 100 °C (7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté)
- **Inflammabilité (solide, gazeux) :** Non applicable.
- **Limites d'explosion :**
- **inférieure :** Non déterminé.
- **supérieure :** Non déterminé.
- **Point d'éclair :** non applicable
- **Température de décomposition :** Non déterminé.
- **valeur du pH à 20 °C:** 1,9
- **Viscosité :**
- **cinématique à 20 °C:** <10 mm²/s
- **dynamique à 20 °C:** <10 mPas
- **Solubilité dans/miscibilité avec**
- **l'eau :** soluble
- **Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** Non déterminé.
- **Pression de vapeur à 20 °C:** 23 hPa (7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté)
- **Densité et/ou densité relative**
- **Densité à 20 °C:** 1,0126 g/cm³
- **Densité relative.** Non déterminé.
- **Densité de vapeur:** Non déterminé.

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.07.2024 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 01.07.2024

Nom du produit Tetra CrystalWater

(suite de la page 4)

· 9.2 Autres informations

- Aspect:
- Forme : liquide
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.
- Auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
- Teneur en solvants :
- eau : 97,8 %
- Teneur en substances solides : 2,0 %
- Modification d'état
- Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

- Substances et mélanges explosibles néant
- Gaz inflammables néant
- Aérosols néant
- Gaz comburants néant
- Gaz sous pression néant
- Liquides inflammables néant
- Matières solides inflammables néant
- Substances et mélanges autoréactifs néant
- Liquides pyrophoriques néant
- Matières solides pyrophoriques néant
- Matières et mélanges auto-échauffants néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
- Liquides comburants néant
- Matières solides comburantes néant
- Peroxydes organiques néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Peut être corrosif pour les métaux.
- Explosibles désensibilisés néant
- Métaux corrodés par la substance ou le mélange Aluminium
Acier

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles:
Détermination de la corrosivité sur les métaux selon l'épreuve C.1 du Manuel d'épreuves et de critères des Nations Unies, sous-section 37.4 :
Une classification pour corrosivité sur l'acier et l'aluminium est nécessaire.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.07.2024 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 01.07.2024

Nom du produit Tetra CrystalWater

(suite de la page 5)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

16828-12-9 Sulfate d'aluminium -14-hydraté

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Rat) Dossier d'enregistrement ECHA (Al ₂ (SO ₄) ₃ xH ₂ O)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (Lapin) Dossier d'enregistrement ECHA (Al ₂ (SO ₄) ₃ x H ₂ O)
Inhalatoire	LC50/4 h	>5 mg/l (Rat) Dossier d'enregistrement ECHA (Références croisées: Al(OH) ₃)

64-18-6 acide formique

Oral	LD50	730 mg/kg (Rat) Dossier d'enregistrement ECHA
Inhalatoire	LC50/4 h	7,85 mg/l (Rat) Dossier d'enregistrement ECHA

· de la peau :

Résultat de l'essai in vitro d'évaluation de l'irritation cutanée selon OCDE 439 : négatif.
Aucune classification pour irritation cutanée n'est nécessaire.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· des yeux :

Résultat de l'essai in vitro d'évaluation des lésions oculaires selon OCDE 437 : négatif.
Aucune classification pour irritation oculaire ou lésion oculaire grave n'est nécessaire.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

16828-12-9 Sulfate d'aluminium -14-hydraté

LC50/96 h	104 mg/l (Danio rerio) Dossier d'enregistrement ECHA
EC50/48 h	47,5 mg/l (Daphnia Magna) Dossier d'enregistrement ECHA

64-18-6 acide formique

NOEC	>100 mg/l (Daphnia Magna) Dossier d'enregistrement ECHA
LC50/96 h	130 mg/l (Danio rerio) Dossier d'enregistrement ECHA (Références croisées: formiate d'ammonium)

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.07.2024 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 01.07.2024

Nom du produit Tetra CrystalWater

(suite de la page 6)

EC50/48 h	365 mg/l (Daphnia Magna)
	Dossier d'enregistrement ECHA (Références croisées: formiate d'ammonium)
EC50/72 h	1.240 mg/l (Algues)
	Dossier d'enregistrement ECHA (Références croisées: formiate d'ammonium)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:**
Les substances du mélange ne satisfont pas aux critères de l'annexe XIII du règlement REACH relatifs aux substances PBT.
- **vPvB:**
Les substances du mélange ne satisfont pas aux critères de l'annexe XIII du règlement REACH relatifs aux substances vPvB.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
En général non polluant
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH.
Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Code déchet :** Les codes de déchets dépendent du processus de production concerné.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** UN3264
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Iron(III)-sulfate-hydrate, ACIDE SULFURIQUE)
- **IMDG, IATA** CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (Iron(III)-sulfate-hydrate, SULPHURIC ACID)
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, IMDG, IATA**
- 
- **Classe** 8 Matières corrosives.

(suite page 8)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.07.2024 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 01.07.2024

Nom du produit Tetra CrystalWater

(suite de la page 7)

· Étiquette	8
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler : · No EMS : · Segregation groups	Attention: Matières corrosives. 80 F-A,S-B (SGG1) Acids
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	5L 3 E
· IMDG · Limited quantities (LQ)	5 L
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (IRON(III)-SULFATE-HYDRATE, ACIDE SULFURIQUE), 8, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Mentions de danger**
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- **Conseils de prudence**
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.07.2024 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 01.07.2024

Nom du produit Tetra CrystalWater

(suite de la page 8)

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Évaluation des risques réalisée pour les mélanges homogènes : le produit ne relève pas de la définition des "précurseurs d'explosifs réglementés".

7664-93-9 acide sulfurique

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Évaluation des risques réalisée pour les mélanges homogènes : le produit est composé de manière telle que les "substances classifiées" qu'il contient ne peuvent pas être facilement utilisées ni extraites par des moyens aisés à mettre en œuvre ou économiquement viables.

7664-93-9 acide sulfurique

3

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Évaluation des risques réalisée pour les mélanges homogènes : le produit est composé de manière telle que les "substances classifiées" qu'il contient ne peuvent pas être facilement utilisées ni extraites par des moyens aisés à mettre en œuvre ou économiquement viables.

7664-93-9 acide sulfurique

3

· **Prescriptions nationales :**· **Classe de pollution des eaux :** classe B (Classification propre)· **VOCV (CH)** 0,00 %· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.* **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

· **Phrases importantes**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux D'après les données d'essais

· **Service établissant la fiche technique :**Tetra GmbH
Herrenteich 78
49324 Melle
Germany· **Contact :**Tetra GmbH
Tel.: +49(0)5422105-0· **Date de la version précédente:** 26.11.2021· **Numéro de la version précédente:** 9· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

(suite page 10)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.07.2024 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 01.07.2024

Nom du produit Tetra CrystalWater

(suite de la page 9)

*GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**SVHC: Substances of Very High Concern**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3**Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A**Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**· * Données modifiées par rapport à la version précédente*

CH/FR